

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. Frais de poste à part. On doit informer le 1er du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25.6d 10 lignes et au-dessous, 35.4d Au-dessus, par lig. 4d Toute insertion subséquente, le 1/2 du prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal pres de l'Archevêché; à Montréal, chez—agent; aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc;

Matières Religieuses.

36 CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ LACORDAIRE A NOTRE-DAME. (Suite.)

« Enfin, il y a, outre l'augmentation de la valeur territoriale, la diminution des besoins individuels, ce qui, mis ensemble, fait quelque chose de prodigieux. Il y a la diminution des charges de la famille, de la famille naturelle par la famille artificielle. « Quand on a vu les pays étrangers où cette institution est en pleine vigueur, on rencontre peu de familles qui n'aient dans ces communautés quelques représentants. Eh bien! c'est la dote d'une fille de moins, c'est l'établissement d'un fils; et presque toutes les familles dans ce pays-là, tout en laissant pleine liberté à leurs enfants, sauf les abus, car il y a des abus partout, se trouvent exonérées, non pas en ayant sacrifié leurs enfants, mais, au fond, en les ayant retenus le plus qu'il leur était possible.

« Aujourd'hui, grâce à Dieu, ce point n'est plus contesté; il est admis en économie politique, aujourd'hui, que l'association est le seul grand moyen économique qui soit au monde; que toutes les fois que vous n'associez pas les hommes, leurs besoins se multiplieront à un degré tel, que tôt ou tard une grande fraction d'eux sera victime de la minorité favorisée. Nous souffrons isolés; nous trouvons dans l'isolement la corruption, la servitude, la misère.

« Eh bien! c'est contre la servitude et la misère que nous cherchons cette grande ressource de l'association; en sorte qu'il est acquis aujourd'hui que la communauté des biens volontaires, régularisée dans des proportions que je n'examine pas, l'association de la communauté des biens est le grand remède que nous devons chercher à établir.

« J'ajoute que c'est l'idée la plus philanthropique qui soit au monde. Il y a ici-bas cinq services gratuits et populaires, sans lesquels le pauvre, si vous aimez mieux une expression plus évangélique, sans lesquels le pauvre est toujours à plaindre. Il y a cinq services gratuits et populaires qui sont nécessaires à la société humaine, et qui ne peuvent être accomplis que par des ordres religieux.

« Le premier de ces services gratuits et populaires, c'est le service gratuit et populaire de la douleur. Vous me demandez: Mais qu'est-ce que cela, le service gratuit et populaire de la douleur? Ce que c'est que cela? Je vais vous le dire.

« Il y a ici-bas, quelle qu'en soit la raison, je ne l'examine pas en ce moment, il y a ici-bas une somme de larmes, une somme de chagrins, une somme de tourments. Depuis six mille ans l'on pleure; depuis six mille ans, de même qu'il tombe du ciel une certaine quantité de pluie par année, il tombe sur la terre de l'œil de l'homme une certaine quantité d'une autre pluie qui est le gémissement et la larme de son cœur.

« On a passé par bien des états: on a été barbare, on a été civilisé, on a été sous des sceptres de toute forme, de toute pesanteur, et l'on a quelquefois changé l'apparition de la douleur; mais on n'en a changé ni la nature ni la quantité. Si la quantité en a été changée, cela a été par une révolution du Christ, qui a fait de la douleur une autre chose que ce qu'elle était auparavant; mais matériellement, elle a subsisté, et le Christ, en prenant sa part, l'a transformée pour la détruire.

« Eh bien! faites ce que vous voudrez, il y aura depuis votre premier jusqu'à votre dernier moment, il y aura de la douleur, et pour cela, il est nécessaire qu'il y ait un service gratuit et populaire de la douleur, c'est-à-dire qu'il se trouve des hommes qui veillent, par leur propre goût, en prendre un peu plus que les autres, pour diminuer la somme de ceux qui auraient à la porter; pour la diminuer, si je voulais parler catholiquement, par le principe de la solidarité.

« Je pourrais vous dire que tout homme qui souffre quelque part ôte une souffrance dans le monde; qu'un homme qui jeûne volontairement donne du pain à quelqu'un sans le savoir; qu'un homme qui pleure aux pieds du crucifix ôte une certaine quantité d'amertume à quelqu'un qu'il ne connaît pas, mais qui lui sera révélé là-haut par le principe de la solidarité, qui fait que, quand il pleut plus dans un certain pays, il pleut moins dans l'autre, et que l'ordre moral est réglé comme l'ordre physique, par la même puissance, par la même sagesse et la même justice.

« Mais vous êtes trop peu avancés, permettez-moi de vous le dire; si je ne puis pas expliquer le principe de la solidarité par la douleur volontaire, j'indiquerai du moins le principe de cette diminution par la sympathie. Il est certain qu'en voyant souffrir volontairement, on regarde la douleur d'un œil un peu différent. Il est certain qu'un pauvre qui demande son pain à la porte d'un monastère, et qui est servi par un homme qui a les pieds nus et qui se met à genoux, il est certain, dis-je, que cet homme a une révélation de la douleur, qui met dans son cœur un baume que rien autre ne pourra lui mettre.

« Eh bien, admettez ce service: laissez quelques particuliers dévoués jeûner ainsi pour d'autres; laissez-les aller volontairement nu-pieds pour ceux qui n'y vont que malgré eux, et sciez certains qu'en allant à pieds déchaussés, comme disaient nos ancêtres, on peut avoir de la dignité, et qu'une figure angélique peut se trouver sur des pieds qui sont meurtris.

« Le deuxième service gratuit et populaire, c'est le service de la vérité. Le premier bien des hommes, c'est la vérité, c'est la lumière. La lumière, je l'accorde pour un moment, vous l'avez dans vos académies, vous l'avez parmi vos professeurs richement payés. Mais plus bas, Messieurs, et remarquez, je ne le dis pas avec ironie, chacun est à sa place, le professeur a sa famille, il enseigne à ceux qui viennent à lui, il fait son devoir; mais enfin vous m'accorderez bien ceci, d'un autre côté, que ce qui est plus bas, que ce qui ne peut pas aller à son cours, c'est l'immense partie de l'humanité.

« Vous m'accorderez bien qu'il faut des hommes nombreux pour communiquer la vérité aux populations dispersées sur la surface du monde, ne fût-ce que sur celle d'un royaume. Eh bien! qui ira, en se contentant de sa nourriture, traiter de la vérité avec le pauvre, au lieu de lui envoyer des almanachs avec d'autres livres de cette nature, qu'on vend un peu cher, surtout pour ce qui est dedans? Qui leur portera, non pas un livre mort, mais ce qui est inappréciable, une âme dans une parole, un être vivant qui leur dise: « Me voici un homme comme vous; j'ai pâli sur les livres, j'ai étudié les sciences; je vous apporte ma parole d'honneur que vous enseigne la vérité, moi capucin avec ma barbe, mes pieds déchirés, toute mon asperité, et si vous ne me croyez pas, moi, croyez-en ma vie. » Il peut le dire avec orgueil; mais il n'a pas besoin de le dire, il n'a pas besoin de se vanter, car il est modeste; son habit, sa parole, sa vie, tout parle pour lui, tout dit aux pauvres: « Voici la plus grande chose du monde, voici Dieu, la vérité fait homme. »

« Le service gratuit et populaire de la vérité, vous voyez, Messieurs, à quel point il est nécessaire et précieux. Mais le savez-vous? Depuis quarante ans, depuis que la tribu apostolique a diminué par la diminution des ordres religieux qui évangélaient vos campagnes, vos villes même de moindre importance, croiriez-vous qu'il y a telle contrée en France qui, depuis quarante ans, n'a pas entendu l'éloquence de la vérité? Vous me direz: Mais cette contrée à son curé? Oui, Messieurs, elle a un digne représentant de la religion; un homme bon, honnête, charitable, pieux, mais, en définitive, un homme qu'elle voit tous les jours, dont la parole est usée pour elle, et cependant il lui faut, comme à vous, du nouveau, il lui faut la tournure imprévue, la vérité dans une bouche éloquent.

(1) Voir sur ce point de vue tout particulier de l'éloquent orateur, l'ouvrage de M. l'abbé Morel, curé de Saint-Roch, intitulé: DE LA PRÉDICATION.

(A continuer.)

ETATS-UNIS.

New-York.—Aux prêtres ordonnés dans différents diocèses, dans le mois de décembre, nous devons ajouter le nom du rév. Wm. Quinn, attaché au collège de Saint-Jean, dans le diocèse de New-York, et ordonné prêtre par Mgr McCloskey, coadjuteur de ce diocèse.

Cincinnati.—Dans le mois dernier, une retraite spirituelle a été donnée par deux Pères Jésuites, assisté

de quelques Prêtres séculiers, à la congrégation allemande de l'église de Saint-Jean, à Cincinnati. Malgré le mauvais temps, l'église a été constamment remplie, et environ mille personnes ont approché de la sainte Table. C'est ainsi que les Catholiques allemands de Cincinnati répondent aux bruits calomnieux de quelques feuilles protestantes qui avaient annoncé leur prochaine adhésion à la réforme de Ronge.

—Les Protestants de Cincinnati paraissent fort désappointés de la conversion d'un ministre, M. Straeder, qui vient de faire ses adieux à la congrégation luthérienne dont il était ministre, en annonçant qu'il rentrerait dans le sein de l'Eglise catholique. Il avait été envoyé, il y a quelques années, par la société évangélique de Berlin, et des études sérieuses et approfondies l'ayant amené à reconnaître qu'il n'y avait qu'une seule et véritable Eglise, l'Eglise catholique, il n'a point hésité à sacrifier la position humanement avantageuse qu'il occupait, pour se montrer docile à la vérité.

Michigan.—Une nouvelle église a été édiflée par le rév. Sorin, supérieur des prêtres de Sainte-Croix, dans un village indien, dans le comté de Berrien, Michigan. Cette église est desservie par un des Prêtres de Notre-Dame du Lac, qui réside parmi les sauvages et est en état de les prêcher dans leur idiôme. Il y a aussi dans ce village une communauté de Sœurs qui se dévouent à l'éducation des jeunes indiennes.

Le collège de Notre-Dame du Lac, situé sur les confins de l'Indiana et du Michigan, prend tous les jours un développement mérité. Aucun établissement dans les Etats-Unis, n'est conçu sur un plus vaste plan. En même temps qu'il offre sous le rapport de l'enseignement secondaire toutes les ressources qui se trouvent dans les autres collèges, les Frères de St. Joseph qui dépendent des prêtres de la congrégation de Sainte-Croix, ont dans un établissement attaché à l'institution, des ateliers où les jeunes gens qui se destinent à des professions manuelles peuvent apprendre n'importe quel métier. Un asile a été également ouvert dans cette maison pour les orphelins, qui n'en sortent qu'après avoir fait l'apprentissage de quelque état qui les mette à même de gagner leur vie.

Le vénérable Père Badin, venu en Amérique en 1791, et premier prêtre ordonné aux Etats-Unis, a consacré tout ce qu'il possédait pour fonder et entretenir cet asile d'orphelins. Il s'est retiré dans cette institution, où malgré ses quatre-vingts ans, il dit tous les matins la messe entre quatre et cinq heures, et exerce les fonctions de professeur d'Ecriture Sainte avec le zèle et l'assiduité d'un jeune homme.

Bruit absurde de révolution et d'annexion à Cuba.—Un journal qui se publie en anglais et en espagnol à Boston, l'Aurora, prétend avoir reçu de Cuba des lettres particulières qui contiennent les détails d'un vaste complot ayant pour but d'arracher la Reine des Antilles, à la couronne espagnole, et de l'annexer aux Etats-Unis, après avoir donné la liberté à tous les nègres. La chose serait même bientôt faite, car on voulait en faire un des divertissements du carnaval, et les conspirateurs promettaient que leur révolution aurait lieu, sans remise, du 23 février au 2 mars. Le révélateur de ce complot est si sûr du succès, qu'il supplie l'éditeur de l'Aurora de mettre sa signature en gros caractères, au bas de sa lettre, afin que personne ne puisse lui enlever l'honneur de cette mirotolante prophétie. Mais le journaliste, bien que plein de foi dans les assertions de son prophète, a sagement pensé qu'il serait imprudent de publier le nom de celui-ci; il n'a même pas cru devoir donner à l'avance le programme de la révolution dont le prochain arrivage de la Havane doit, dit-il, nous annoncer l'accomplissement. Il s'est borné à nous dire que Don...Don...Don... étaient à la tête de cette terrible conjuration dont les ramifications s'étendent sur toutes les Antilles espagnoles... Et il y a des journaux sérieux qui se laissent prendre à d'aussi grossières mystifications!

Feuilleton.

LES PROLETAIRES.

La nuit était glacée, un épais brouillard enveloppait Paris. Tout bruit, toute activité avaient cessé dans la rue Saint-Martin, et l'on n'entendait plus que le pas lourd et monotone des patrouilles qui passaient dans l'ombre, ou la voix enrouée de quelque buveur attardé. C'était le 6 décembre 1829.

A l'étage le plus élevé d'une des maisons sombres et enfumées qui avoisinent l'église Saint-Merry, une lumière jaune et vacillante, placée près d'une fenêtre, perçait à peine le brouillard et les ténèbres. Cette lumière éclairait une petite mansarde, où le temps et la misère semblaient se disputer les débris vermoulus d'un pauvre mobilier d'artisan.

Le front appuyé sur ses deux mains froides et tremblantes, une femme jeune encore, mais dont les traits flétris portaient l'empreinte d'une précoce vieillesse, était assise près d'un petit poêle en fonte, éteint depuis longtemps. Une sorte de cape en laine, usée et rapiécée en plusieurs endroits, l'enveloppait de la tête aux pieds. On eût pu la croire endormie, si une petite toux sèche et convulsive, un faible soupir, un tressaillement, ne fussent venus prouver de temps à autre que la pauvre femme veillait et souffrait cruellement.

Lorsqu'elle entendit sonner onze heures à l'église Saint-Merry, elle leva la tête, passa sa main sur son front et dit avec une indécible tendresse:

—Onze heures, et il ne vient pas... qui peut donc le retarder ainsi?... Il est sorti ce matin pour aller chercher de l'argent; si on ne lui en a pas donné, ce n'est pas à une pareille heure qu'il ne peut en trou-

ver... Mon Dieu! pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur!

Et elle retomba dans sa douloureuse rêverie.

Au bout de quelques minutes, des pas précipités se firent entendre dans l'escalier et s'arrêtèrent près de la porte de la mansarde.

—C'est Jacques, dit-elle, je reconnais son pas... Mais pourquoi n'entre-t-il point? il me semble qu'il n'est pas seul.

Jacques entra et referma doucement la porte. C'était un homme de quarante ans environ, d'une taille moyenne, et courbé par le travail et la misère. Dans sa jeunesse il avait dû être beau et vigoureux: car ses membres amaigris semblaient avoir été taillés à la façon de l'Hercule antique. Son visage annonçait une intelligence peu commune, une bienveillante douceur, une loyauté à toute épreuve, et une profonde résignation; il était vêtu d'un bourgeois bleu et d'un de ces larges pantalons de velours que les charpentiers portent habituellement. En effet, il était charpentier.

—Comment! dit-il, tu n'es pas encore couchée!... En vérité, femme, tu n'es pas raisonnable! Crois-tu que tu te guériras à veiller comme cela!

—J'étais trop inquiète, il m'eût été impossible de dormir... rentrer si tard!

—Vas-tu me gronder à présent! je ne suis pas mort, tu le vois bien; mais j'ai grand froid.

—Il n'y a plus de bois.

—On s'en passera.

—Jacques, c'est un mot que nous répétons depuis bien long-temps, mais auquel il n'est pas facile de s'accoutumer; oh! si le ciel était juste!

—Laisse le ciel tranquille; il a autre chose à faire que de s'occuper de pauvres gens comme nous. Parlons de nos affaires... mais avant tout, il faut que je me débarrasse de tout ceci.

Et Jacques, après avoir déposé sur la table une bouteille de vin, un pain et un morceau de fromage, enveloppé dans du papier, regarda sa femme en souriant.

—Vois-tu bien, impie, lui dit-il, qu'il ne faut pas toujours médire du bon Dieu.

—Enfin! j'aurais la pauvre femme en se levant, la journée a été bonne, tu as reçu ton argent, et nous allons pouvoir payer les mois de nourrice de notre enfant.

—Voyons, Thérèse, calme-toi... la journée n'a point été mauvaise; mais non dans le sens que tu l'entends.

—Que veux-tu dire?

—Assieds-toi, et je vais te conter cela; je ne veux pas te tromper et te donner une fausse joie; je sais combien cela fait de mal... Je n'ai point d'argent.

—Et ma pauvre petite fille, que va-t-elle devenir? la nourrice m'a fait dire ce soir qu'elle ne pouvait plus attendre.

—Il me reste ma montre; je la porterai demain au mont-de-piété.

—Pourtant tu as vu le singe (1), que t'a-t-il dit? a-t-il du moins promis de nous payer bientôt?

—Il ne m'a rien promis du tout, voilà. J'entre chez le bourgeois; qu'est-ce que je trouve? lui, sa femme et ses trois enfants, assis chacun dans leur coin, pâles comme des trépassés, et les yeux tout mouillés de larmes; à cette vue, je m'arrête interdit, et je me demande s'il faut sortir ou avancer.

—C'est vous, Jacques, me dit le bourgeois, en levant lentement la tête, et en me regardant d'un air si triste qu'un rocher en eût été attendri. Que voulez-vous?

(1) Nom que les compagnons charpentiers donnent à leur patron.

—Dam, monsieur... ce que je veux... vous m'avez dit... vous m'avez promis... quinze journées de travail c'est beaucoup pour un ouvrier. Je sais bien que vous n'avez pas pu, aussi je ne vous en fais point de reproche; mais, pensez-y, depuis bientôt un mois que nos travaux sont suspendus, j'attends... et cela est difficile d'attendre, quand on n'a pas de pain.

Alors deux grosses larmes sont tombées le long des joues du bourgeois; il m'a montré son secrétaire, sa commode, tous ses meubles, et il m'a dit:

—Voyez, les scellés sont mis partout, la justice est venue ce matin... j'espérais toujours me relever; mais la concurrence a été plus forte que moi... je n'ai plus rien au moude... il ne me reste qu'à reprendre le bourgeron, à me faire ouvrier comme vous, ou à me brûler la cervelle!

—Et ma femme, qui est malade, et mon pauvre enfant comment les nourrir?

Tenez, m'a-t-il dit, en détachant des oreilles de sa fille aînée une paire de boucles en or, voici nos derniers bijoux; prenez-les.

—Jamais! me suis-je écrié, plutôt mille fois m'endormir mon pain à chaque porte!

Et je suis sorti aussitôt. J'avais le cœur si gros, qu'une fois dans la rue, je me suis mis à pleurer aussi.

Dis-moi, femme, qu'aurais-tu fait à ma place?

—Ce que tu as fait, Jacques; je serais sortie comme toi, et je me serais dit que la misère est encore plus horrible pour les maîtres que pour les ouvriers; car eux, il n'y sont point habitués... Mais qui t'a donc donné de l'argent pour acheter tout cela? dit Thérèse, en désignant du doigt le pain et le vin qui étaient sur la table.

—Je n'ai rien acheté; le boulanger et le marchand de vin ont bien voulu me faire encore crédit pour cette fois.

Canada.

QUÉBEC, 21 MARS, 1846.

Les journaux de Montréal et des États-Unis qui nous sont venus bien tard, (à 1 heure,) par la maille d'aujourd'hui, sont sans nouvelles importantes. A Montréal tout se prépare pour l'ouverture des chambres. M. Ferrier, un des maires qui se disputent le titre municipal, avait été indisposé, mais on espérait que le mieux qu'il éprouvait lui permettrait d'assister au Palais de Justice, où on en est rendu à Montréal pour décider qui a droit à la mairie. Le *Patriot* de Boston, seul journal des États-Unis qui nous soit venu, ne renferme rien de nouveau de Washington. La déclaration de M. Hannegan, faite dans son dernier discours au sénat, dans laquelle est alléguée la possibilité que M. Polk abandonnât la prétention de tout le territoire de l'Oregon, en n'ayant au programme que la convention de Baltimore lui avait fait et d'après lequel il s'était lié au pays, démontre que son adhésion aux principes de cette prétention était considérée par les chefs de la convention, comme une des conditions de sa nomination à la présidence.

La conduite des sénateurs du nord-ouest, dit le *Times* de Richmond, et particulièrement celle de M. Hannegan, de l'Indiana, révèle le contrat par lequel M. Polk a finalement été agréé, à Baltimore, comme candidat du parti des démocrates. Ce contrat était un arrangement secret, portant que, sous l'administration du nouveau candidat, dans le cas de réussite, les démocrates de l'Ouest favoriseraient l'annexion du Texas, et ceux du Sud les soutiendraient dans leurs prétentions à tout l'Oregon.

Voici maintenant ce qu'on lit dans le *Courier des États-Unis* du 10 :

"Quel est le fond de la pensée de M. Polk à l'égard de l'Oregon? Veut-il la paix? Veut-il la guerre? En d'autres termes, est-il disposé à accepter le 49^e degré de latitude, si l'Angleterre le lui concédait, ou bien est-il résolu à exiger le 54^e degré 40 minutes, sans en retrancher une seconde? Telle est l'énigme dont tous les sphynx de la politique américaine cherchent à trouver le mot depuis quelques jours. Dans la grande discussion qui vient d'avoir lieu au sénat. M. Haywood a dit oui, M. Allen a dit non. L'*Union*, journal semi-officiel de M. Polk, qui a résumé les discours de ces deux orateurs, a tranché la question en ne disant... ni oui, ni non. Voici quelques passages de cette explication toute diplomatique: "Qu'il nous soit permis de dire que nous n'imputons pas à M. Haywood l'intention d'avoir voulu parler au nom du président, autrement qu'en interprétant les documents publiés par M. Polk. Nous disons, avec tout le respect possible, qu'aucun homme, hors ceux de son cabinet, n'est autorisé à parler pour lui ex-cathedra sur cette délicate et importante question. Il a exprimé ses opinions dans son message et par les correspondances du secrétaire d'état. Personne n'a le droit, nous le présumons, de parler pour lui, si ce n'est d'après les documents qu'il a soumis au pays. Sa conduite future doit être jugée par sa conduite passée... Ajoutons, continue l'*Union*, que notre vraie politique est tracée en lettres aussi brillantes que les rayons du soleil. C'est décision dans nos actions et promptitude à voter les mesures que le message recommande, c'est-à-dire la notice, les moyens de protéger nos émigrants dans l'Oregon, préparations militaires suffisantes pour parer à tous les événements, harmonie dans notre parti et unanimité dans nos conseils publics... Que le congrès agisse le premier, et le président aura ensuite l'opportunité d'agir lui-même dans certaines circonstances. Et lorsqu'il agira, que le pays le juge librement d'après sa responsabilité constitutionnelle." Cet article, malgré sa réserve, a une sorte d'allure plus belliqueuse que pacifique, en apparence. Mais comme il est dit que nous aurons, chaque jour, le pour et le contre, un autre journal de Washington, le *Times*, successeur de l'*United States Journal* qui était lui-même l'héritier de *Madisonian*, le *Times* donc, rédigé par un M. Robinson de Cincinnati, qui est le grand défenseur des intérêts de l'Ouest, en général, et de la politique de M. Allen, en particulier, publiait le même jour, un article dans lequel il accusait de trahison, tout à la fois, les sénateurs whigs, les calhounistes, les ministres et le président. Il déclarait que "des intrigues, pour forcer l'administration à un compromis, et pour livrer le sol national, avaient été ourdies et un marché conclu, peu de jours auparavant, à la propre table de l'ambassadeur d'Angleterre, chez lequel avait eu lieu, dans ce dessein, un meeting auquel avait assisté tous les loyaux avocats des prétentions britanniques qui sont compris dans les rangs whigs du sénat." Des correspondances de Washington assurent que cette violente dénonciation sera évoquée à la tribune du sénat par ceux qu'elle a indignement calomniés. Une autre correspondance rapporte un autre fait qui n'est pas une

preuve moins curieuse de l'irritation et de l'aberration des esprits à Washington. "Pour vous montrer que les ultras se considèrent comme battus, écrit-on au *Commercial Advertiser*, je dois vous mentionner le rumeur courante que M. Hannegan, ayant été rendre visite au président, avant-hier, le trouva en conclavé avec trois sénateurs anti-oregonistes. Ce que voyant, M. Hannegan se retira aussitôt en disant, avec emphase et onction: "Mon pays est vendu!"

Entre ces bruits contradictoires, ne peut-on pas dire :

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses!

M. Polk est un démocrate, et un démocrate de l'ouest. Il doit donc être un peu du bois dont était fait le vieil Hickory, le vieux Jackson; il doit être imbu, jusqu'à un certain point, des passions de cette fraction des hommes politiques de l'Union. Il ne faut pas se dissimuler que les deux principaux dogmes du culte démocratique dont André Jackson était le grand prêtre, consistaient en une haine patriotique contre l'Angleterre et un ardent désir de purger le sol américain des dernières traces de sa domination. Nous croyons savoir que, dans la dernière entrevue qu'il eut, peu de temps avant sa mort, avec M. Polk, l'implacable vieillard de l'Hermitage lui légua, comme un héritage sacré, le soin de travailler à la réalisation du rêve qu'il emportait dans le tombeau. M. Polk a probablement accepté ce legs démocratique, mais, en héritier prudent, il ne l'aura accepté que sous bénéfice d'inventaire. Le procès pendant entre l'Angleterre et les États-Unis au sujet de l'Oregon, est-il une occasion favorable pour la mise à exécution des derniers vœux du vainqueur de la Nouvelle-Orléans, qui sont, au fond du cœur, ceux de tous les hommes de son parti?"

L'élection d'un conseiller de ville pour remplacer M. Simpson au quartier St. Pierre, est fixée au premier jour d'avril prochain.

Il paraît que M. Galt, commissaire de la compagnie des terres de l'Amérique britannique, et M. Brooks, député de Sherbrooke, dans leur récent passage à Boston, ont réussi à faire prendre aux capitalistes de cette ville, 1000 parts dans le fonds souscrit de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique. Jusqu'à ce jour, le 18, dit le *Montreal Gazette*, 130 parts additionnelles ont été prises à Montréal, et il conclut que la compagnie est maintenant en état de s'organiser. La ligne s'étendra de Montréal à Melbourne, de Melbourne à Sherbrooke, de Sherbrooke à Newford, frontière. Une branche communiquera de Sherbrooke à Standstead.

On nous informe qu'une requête à la législature provinciale a circulé par les paroisses des comtés les plus voisins de Québec et qu'elle a été signée de plus de cinq mille personnes. Elle tendait à exposer aux chambres législatives l'inopportunité de la demande faite, par une certaine compagnie, d'un privilège exclusif conférant à cette association le droit de traverser entre cette ville et la rive opposée. Cette pétition sagement motivée demande que l'on laisse concurrence libre sur les eaux du fleuve et que l'on ne garantisse à personne de privilège exclusif. Le monopole, en effet, où il est établi, ralentit l'industrie, abat le courage et n'est profitable qu'à peu d'individus pendant que plusieurs membres de la communauté périssent. Quelques personnes désintéressées nous assurent que la législature ne peut co-opérer à la mise à exécution des projets de cette compagnie peu nombreuse qui, pour le moment, peut bien servir le public, mais qu'un échec imprévu peut renverser. Si les sociétés laissaient à leurs projets comment le public serait-il traité par ceux dont il a exploité si longtemps l'industrie. En un pays comme le nôtre, il faut toujours tendre au progrès, au perfectionnement, mais par des moyens équitables et profitables au plus grand nombre. Si les pétitionnaires n'ont pas fait recruter plus de noms à l'appui de leur demande, c'est qu'ils étaient mus, nous disent-ils, par une confiance sans bornes en la droiture et l'équité des mandataires du peuple.

On nous écrit de la Rivière du Loup, en date du 16 courant :

"La maison de F. Rice, écuyer, de Madawaska, vient d'être réduite en cendres par un incendie allumé accidentellement, dit-on, et qui, alimenté par un gros vent, a tout balayé en un instant. C'est le 10 du courant que cet accident est arrivé: meubles, linges, provisions, etc., rien n'a été sauvé."

La *Gazette* raconte qu'un nommé Archibald Robinson, passant près du Marché Ste. Anne, a été assailli de la manière la plus brutale, par deux indi-

vidus armés de bâtons. Les bandits le laissent pour mort sur la place; lorsqu'on le découvrit, on le transporta à l'*Hopital Anglais*, et l'on reconnut qu'entre autres blessures graves, il avait le nez cassé de la manière la plus horrible et les lèvres toutes fendues.

Paris au moyen âge était plus sûr que Montréal de nos jours.—Aurore.

COMITÉ GÉNÉRAL DE SECOURS.

(Extrait de la séance de lundi 18 mars.)

La discussion des motions faites le 12 est continuée en séance spéciale.

M. Hale propose sa deuxième résolution qui est secondée par M. Bonner, savoir :

"Que la détresse sera la base des secours futurs, soit qu'elle se trouve chez les locataires ou chez les propriétaires."

M. Cochran, secondé par le révérend G. Mackie, propose la question préalable, savoir: "la motion de M. Hale sera-t-elle mise aux voix?" et la question est résolue négativement.

M. Hale ayant obtenu la permission de modifier sa troisième résolution, il propose, secondé par M. Bonner :

"Que la détresse ayant été déclarée devoir être la base des secours futurs, soit qu'elle se trouve chez les locataires ou chez les propriétaires, cette détresse sera entendue signifier l'incapacité de reprendre, sans secours, leurs anciennes occupations pour la subsistance de leurs familles."

M. Ross propose en amendement, secondé par M. Chabot,

"Que la perte soit la base de tous secours accordés par le Comité Général, sauf un maximum de secours qui sera fixé, sauf aussi un octroi additionnel dans des cas de détresse particulière, à même un fonds qui sera affecté à cet objet, et sur le principe posé dans la résolution adoptée par le comité le 13 du courant."

Sur quoi M. Cochran, secondé par le révérend G. Mackie, propose la question préalable, tant sur la motion de M. Hale que sur l'amendement de M. Ross, et la question ayant été résolue affirmativement sur ce dernier, il est mis aux voix et adopté, et la motion de M. Hale est aussi mise aux voix et rejetée.

La séance spéciale est levée pour une demi-heure et le comité procède en séance régulière hebdomadaire.

Le président lit une communication de l'assistant commissaire-général Millikin informant le comité que le commissaire-général a été autorisé à émettre de la caisse militaire la somme de 733/ 8s 7d, montant de souscriptions ultérieures en Angleterre en faveur des incendies.

Le secrétaire lit une lettre de M. H. Porter, réclamant une indemnité pour dommage fait à sa propriété.—Renvoyée au comité de bien-être.

Mgr l'évêque de Sidymé, se référant à sa motion du 23 du mois dernier, "de s'assurer si la liste des membres de ce comité est conforme aux résolutions tant de l'assemblée publique des citoyens que de ce comité," demande l'explication de certain passage dans le rapport fait par suite de cette motion.

Sur motion de l'honorable M. Cochran, secondé par le sheriff Sewell, il est résolu :

"Que les noms des membres du clergé de l'Eglise catholique romaine exerçant des fonctions religieuses dans les congrégations de la dite Eglise en cette ville, qui assisteront aux séances de ce comité, soient à l'avenir inscrits sur les procès-verbaux, attendu qu'ils sont membres de ce comité d'après la résolution par lui adoptée le 29 mai."

Sur motion de M. Freer, secondée par le révérend docteur Cook, il est résolu :

"Qu'il soit enjoint aux différents sous-comités qui ont reçu des fonds du trésorier, sur les ordres ou checks du comité, de mettre devant ce comité, lundi prochain, un état des sommes ainsi tirées par tels sous-comités, du montant déboursé et de la balance en caisse."

Sur motion de M. Ross, secondée par l'honorable L. Massue, il est résolu :

"Que L. G. Baillargé, U. J. Tessier et J. Légaré, écuyers, soient ajoutés au comité de distribution, pour y agir en l'absence de MM. Chabot, Chauveau et Faribault, pendant que ces derniers vaqueront à leurs devoirs respectifs à la prochaine session de la législature."

La séance régulière est levée alors et la séance spéciale est reprise.

M. Hale ayant obtenu la permission d'amender sa quatrième résolution, la propose en ces termes, secondé par M. Bonner :

"Que le montant des secours sera proportionné au degré constaté de détresse, dans chaque cas, eu égard à l'âge, à la santé, à la position sociale, au nombre et au sexe des individus composant la famille, aux moyens restants, etc."—Rejetée.

M. Hale propose sa cinquième résolution, secondée par M. le sheriff Sewell, savoir :

"Que la résolution qui précède soit communiquée au sous-comité de distribution, avec instruction de délibérer et de faire un rapport sur le mode le plus juste et le plus convenable de fixer le montant des secours à accorder dans chaque cas et de le donner."—Rejetée.

Sur motion du révérend G. Mackie, secondée par le révérend docteur Cook, il est résolu :

"Qu'il soit donné instruction au sous-comité de distribution de procéder sans délai à donner suite aux résolutions maintenant adoptées, en établissant le taux de prime."

(Pour le Journal de Québec.)

M. le rédacteur, Pourriez-vous me dire la raison pour laquelle le gouvernement a refusé d'accorder des licences pour couper du bois carré sur les bords de la rivière du Saguenay et dans les environs du lac St. Jean? Les environs du lac et le haut de cette rivière offrent un territoire propre à former un des plus beaux et des plus vastes établissements du Bas-Canada. La fertilité du sol et la beauté du climat ne le cèdent en rien à aucune autre partie de la province. Ce pays est couvert de vastes forêts qui offrent au commerce une mine féconde dont l'exploration seule peut engager les colons à s'y établir. Oui, M. le rédacteur, les nombreux tributaires du Saguenay et du lac St. Jean offrent au Bas-Canada d'aussi grandes ressources pour le commerce du bois, qui est le seul important dans l'état actuel du pays, que la plupart des belles pinères du Haut-Canada. Mais un seul homme jouit aujourd'hui de l'avantage de pouvoir couper dans tous lieux que bon lui semble, tel bois et en aussi grande quantité qu'il juge à propos. Tout le Saguenay et ses tributaires sont sous sa domination sans que le gouvernement accorde à un seul autre homme le droit de couper un arbre sans la permission de M. Wm. Price & Co. Voilà, M. le rédacteur, le monopole exclusif qui est donné à un homme d'une fortune indépendante, tandis que, aucun des autres sujets de Sa Majesté n'a le droit de jouir des mêmes avantages. Est-ce parce que M. Price est le premier qui a formé des établissements dans le Saguenay qu'on doit lui accorder par récompense tout le pays? et par là en arrêter la colonisation? Un tel principe est trop absurde pour être conçu par des hommes sensés. S'il n'y avait que des seules rivières sur lesquelles M. Price a ses moulins, il ne serait que juste que le gouvernement lui accordât quelque privilège pour ses moulins. Mais sur un immense territoire comme celui du Saguenay, n'accordez qu'à M. Price, ou à celui qui vient lui offrir bien humblement le travail de ses mains, la liberté du commerce, c'est peut-être le seul exemple qui se soit jamais vu dans le Canada. Il me semble que c'est une question qui mériterait davantage l'attention du gouvernement. Quoique M. Price représente la grande charge du lac St. Jean comme impraticable, c'est un fait qu'il n'y a pas la moindre difficulté pour y descendre tout le bois qui sera jamais fait sur tous les tributaires du lac. Maintenant disons un mot de la colonisation. Il est un fait certain et reconnu par tous les hommes qui ont observé les établissements de différents colons, que l'appât du gain peut seul engager des hommes à s'expatrier, à laisser leurs foyers et leurs parents pour habiter un pays étranger. Or, dans un seul homme contrôle tout le commerce d'un pays, il y a nul espoir d'y faire fortune. Toutes les spéculations et les revenus sont pour le riche commerçant, tandis que le colon est obligé de choisir entre la misère qui accompagne généralement un nouvel établissement ou le faible salaire qu'on juge à propos de lui offrir pour son utile travail. Tant qu'il n'y a pas de liberté et de concurrence, la colonisation doit rester stationnaire, et c'est là le cas actuel. Je connais nombre de jeunes Canadiens qui n'attendent que le moment où le commerce du bois soit libre dans le Saguenay pour aller s'y établir avec leurs familles. Je me propose de revenir sur le même sujet dans quelques jours.

S. J. Québec, 17 mars 1846.

SUR LE DEPARTEMENT DES TERRES.

M. le rédacteur,

Où en sommes-nous donc? je ne m'y connais plus. Vous m'avez pris pour un ministériel renforcé et aujourd'hui je vous fais encore confident d'une déposition contre l'administration. Aussi c'est qu'elle fait naître les griefs de toute part. Voici le fait.

L'administration vient enfin de vous mettre en ligne avec les autres journaux du pays. Il est pardonnable à la dite administration d'ignorer si vous existez, elle qui avec ses éclaircisseurs n'a pu apprendre encore que M. Elzéar Taschereau n'est plus de ce monde, ainsi que le vieux David Cathcart, J. P., auxquels elle expédie par la poste hebdomadairement la *Gazette* Off-

—Pourquoi une pareille dépense! un morceau de pain eût pu te suffire... moi, tu le sais bien, je ne mangerais pas.

—Si tu ne manges pas, un autre mangera, et il a bon appétit, je t'en réponds.

—Tu attends donc quelqu'un?

—Ceci, c'est une autre histoire... J'étais si bouleversé en sortant de chez le bourgeois, que la tête me tournait, me tournait comme si j'avais eu un coup de sang. J'avais besoin de marcher, de m'agiter, de respirer le grand air... Et puis, je ne voulais pas revenir tout de suite ici; les mauvaises nouvelles arrivent toujours trop tôt. Je me suis donc mis à marcher devant moi tout droit et à grands pas; il me semblait que cela m'étourdissait, m'empêchait de penser, et me faisait grand bien. Ai-je marché longtemps? Je l'ignore. Toujours est-il que je me suis trouvé, sans le savoir, sur la place Maubert. Je m'arrête, sans le savoir encore, au milieu d'un petit rassemblement. Je reviens à moi, je regarde; qu'est-ce que je vois? un gendarme que tenait par le collet un petit garçon de cinq ou six ans. Je regarde de plus près; c'était... qui? devine... C'était le fils du Ginois, qui, il y a six mois, après la mort de sa femme, a quitté notre quartier pour aller travailler aux chantiers de la barrière Fontainebleau.

—Pourquoi mendiais-tu tout à l'heure? dit le gendarme.

—Parce que j'ai faim.

—Comment t'appelles-tu?

—Auguste.

—Et ton père?

—Papa, il est mort.

—Bien! tu vas me suivre, et l'on t'apprendra à mendier sans permission.

—Arrêtez! dis-je au gendarme; je réclame cet enfant; je suis son père; le mauvais sujet s'est enfui de la maison.

Aussitôt je prends le moutard dans mes bras, je l'enlève de terre, et je lui glisse dans l'oreille:

—Dis que je suis ton père, ou tu vas aller en prison.

—Oui, papa, répond tout haut l'enfant en me jetant un regard plein de finesse et de reconnaissance.

—Puisque vous êtes le père, dit le gendarme, c'est autre chose. Emmenez le petit, et tâchez qu'il ne vous échappe plus à l'avenir.

Restez seul avec l'enfant:

Pourquoi, lui di-je, as-tu menti au gendarme, en lui disant que ton père est mort?

L'enfant se mit à pleurer.

—Je n'ai pas menti, papa est mort... et moi j'ai grand faim.

—Cela est impossible, je l'ai vu, il y a à peine quinze jours.

—La semaine dernière, il est tombé du haut d'une maison, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, on l'a porté à la Pitié, où il est mort. Moi, je suis resté tout seul... quand j'ai eu trop faim, je suis sorti; j'ai demandé aux passants et l'on m'a donné à manger.

Pauvre enfant! la nuit était venue; il fallait retourner au logis, et cela me saignait le cœur de le laisser ainsi seul sur le pavé de Paris.

—Eh bien! qu'as-tu fait? dit Thérèse.

—Ma foi! je l'ai pris par la main, et...

—Et?

—Je l'ai amené avec moi. Il est là sur le palier.

J'ai eu peur un instant de te le contrarier, mais je me suis dit: Thérèse a bon cœur et elle aura pitié de lui.

—Merci, dit Thérèse, en sautant au coup de char-

pentier, mezi de ne pas avoir douté de ta femme!...

soit; je ne demande pas mieux que de le garder ici; mais comment faire? tu vois notre dénuement, notre misère...

—Bah! le ciel, comme tu dis, y pourvoira; s'il fallait calculer, on ne ferait jamais une bonne action...

Viens ici, Auguste, dit Jacques, en ouvrant la porte et en prenant l'enfant par le bras, embrasse ta femme, sois bien sage, mange un morceau, et, s'il plaît à Dieu, je ferai de toi plus tard un bon charpentier.

II.

A quelques jours de là, un entrepreneur, touché de la noble conduite de Jacques envers son patron, fit venir chez lui le charpentier, et, malgré les rigueurs de l'hiver et la suspension des travaux, lui ouvrit ses ateliers.

Il semblait que le bonheur était entré avec l'enfant dans le pauvre ménage de l'artisan. Au bout de quelques semaines, Jacques, ayant su gagner par son intelligence, son habileté, la confiance de son nouveau maître, venait d'être mis à la tête de l'atelier.

Thérèse, affaiblie par une longue et douloureuse maladie de poitrine, avait été forcée de se séparer de sa fille; elle fit revenir près d'elle sa petite Jeanne, qui alors était âgée de deux ans.

Ah! ce jour-là, ce fut grande fête dans la pauvre mansarde! Jacques était ivre de joie. Thérèse pressait sa fille entre ses bras, le berçait, et lui parlait avec cet accent ineffable et trois fois saint, dont les mères seules ont le secret. Le petit Auguste s'accrochait à une des mains de sa petite sœur qu'il couvrait de baisers et de caresses.

—Sacrébleu! disait le brave charpentier, en essayant les yeux, que c'est bête de pleurer comme ça! il n'y a pas à dire, il faut que ça coule, pas moyen de s'en empêcher.

Pendant six mois, le travail et le bonheur aidant,

le sourire était sur toutes les lèvres, et le soir, en rentrant, Jacques contemplant, avec une satisfaction mêlée d'orgueil, son petit mobilier remis à neuf, et que Thérèse avait soin d'augmenter, lorsqu'elle recevait le salaire de chaque semaine.

On oublie vite les jours de misère et de douleur. Chacun des habitants de la mansarde croyait qu'il n'y avait plus qu'à se laisser aller joyeusement au courant qui l'emportait vers l'avenir.

Hélas! la femme du charpentier, qu'un peu de bonheur et la présence de sa fille avaient un instant redonné à la vie, retomba bientôt dans cette maladie de langueur, qui depuis longtemps avait usé ses forces, et fait de sa jeunesse une lente et mortelle agonie.

En vain le charpentier prodigua à sa femme les soins les plus actifs et la plus touchante sollicitude, le mal était fait, la science et le dévouement furent impuissants; Thérèse mourut en tenant dans sa main la main de Jacques, et en regardant son enfant.

Le désespoir de Jacques fut profond. Il aimait sa femme autant qu'il en était aimé; pendant dix ans, ils avaient souffert ensemble!

La misère, dit-on, tue l'amour; oui, l'amour, comme l'entendent les cœurs égoïstes et corrompus, ceux que l'on nomme les gens du monde et qui sont habitués à toutes les jouissances matérielles. L'amour entre deux enfants du peuple ne ressemble point à celui qui s'épanouit à la clarté des lustres et des bougies, ou qui se cache dans l'ombre parfumée des boudoirs; celui-là grandit et se fortifie dans la souffrance. La solidarité dans la misère est un lien qui ne se brise qu'avec la vie.

—Souffrir à deux, c'est presque du bonheur! disait souvent le charpentier, lorsque Thérèse pleurait et murmurait.

A continuer.

elle, coûte que coûte.

L'administration, donc, vient de vous permettre de nous faire connaître, par la voie de votre journal, qu'elle va mettre en vente des lots de terre dans nos townships situés au sud du fleuve St. Laurent, Tring, Lampton, etc., etc., il est malheureux seulement, qu'elle ne nous fasse pas connaître par la même voie quels sont les numéros de ces lots. Vous qui recevez toutes les gazettes du monde, voyez donc si quelque feuille anglaise de Montréal ne ferait pas connaître aux habitants de ces quartiers, à part des conditions de la vente proposée des lots, quels sont ces lots dont on veut disposer, et en quels rangs on devra les prendre. Si l'administration était disposée à écouter des observations, je lui ferais connaître qu'en ces endroits où nous sommes tous Canadiens, nous ne lisons que des feuilles françaises et que nos moyens ne nous permettent pas de nous abonner aux journaux anglais de Montréal pour savoir ce qui se passe à l'égard du district de Québec.

Il est peut-être peu délicat de ma part de vous parler de ces plaintes, mais mettez à part vos scrupules et ne répudiez pas ces lignes; veuillez les reproduire dans l'intérêt des personnes du district qui seraient disposées à faire des acquisitions, et plus particulièrement en faveur d'un

EMIGRÉ A LEEDS.
Comté de Mégantic,
20 mars 1846.

BANQUE DE MONTREAL.
RAPPORT du montant moyen du Passif et de l'Actif de la Banque de Montréal, depuis le 1er Septembre 1845, jusqu'au 28e février, 1846.

PASSIF.		ACTIF.	
Billets Promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.	544727	Monnaie et Titres, 122757	
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.	2135314	Escomptes sur autres de la banque,	339061
Lettres et Billets en circulation, portant intérêt.	2310341	Billets Promissaires de la banque,	339061
Arrents dus aux autres banques,	3823511	Billets Promissaires de la banque,	339061
Arrents déposés ne portant pas intérêt,	1030914	Billets Promissaires de la banque,	339061
Arrents déposés portant intérêt,	968391	Billets Promissaires de la banque,	339061
Montant moyen du passif,	13119991	Montant moyen de l'actif,	13119991

A. SIMPSON, CAISSIER.

30 Septemb.	31 Oct.	30 Nov.	31 Decemb.	31 Janvier.	28 Fevrier.
544727	5517	571064	500000	591011	599692
2135314	22277	91600	103230	96729	112115
2310341	22277	17699	18069	18069	18069
3823511	1030914	57297	54777	101679	102778
1030914	968391	936873	921056	948886	102778
13119991	13119991	13119991	13119991	13119991	13119991

TABLE METEOROLOGIQUE
tenue au College Ste. Anne.

JANVIER.

Jours	Température.		Vents.			Couvert.	Chair.	Neige.	Pluie.	Tonnerre.	Aur. Boréale.
	Haute.	Basse.	Est.	Ouest.	Variable.						
1	10	15	"	"	1	1	"	"	"	"	"
2	8	11	"	"	1	1	"	"	"	"	"
3	6	9	"	1	"	"	"	"	"	"	"
4	3	6	"	1	"	"	"	"	"	"	"
5	5	10	"	1	"	"	"	"	"	"	"
6	3	8	"	1	"	"	"	"	"	"	"
7	5	6	1	"	"	"	"	"	"	"	"
8	3	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"
9	2	3	1	"	"	"	"	"	"	"	"
10	2	5	"	1	"	"	"	"	"	"	"
11	4	8	"	1	"	"	"	"	"	"	"
12	6	8	1	"	"	"	"	"	"	"	"
13	3	7	1	"	"	"	"	"	"	"	"
14	4	8	"	1	"	"	"	"	"	"	"
15	2	3	"	1	"	"	"	"	"	"	"
16	9	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
17	10	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"
18	13	17	"	"	"	"	"	"	"	"	"
19	11	17	"	"	"	"	"	"	"	"	"
20	10	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"
21	6	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
22	9	13	"	"	"	"	"	"	"	"	"
23	8	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"
24	7	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
25	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
26	3	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"
27	9	13	"	"	"	"	"	"	"	"	"
28	6	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
29	6	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"
30	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"
31	8	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"

DÉCÈS.

A St. Louis de Kamouraska, le 1er mars courant, à l'âge de 33 ans et 9 mois, dame Marie-Angélique-Edith Michaud, épouse de F. H. Pinet, écuyer, N. P. Cette jeune dame, douée des plus belles qualités du cœur et d'un esprit cultivé, édifica tous ceux qui entourèrent son lit de mort, par ses sentiments religieux et par la résignation la plus parfaite à la volonté de son Dieu. Animée dès ses plus tendres années d'une dévotion éclairée pour le Rédempteur des hommes et pour sa divine Mère, elle fit généreusement le sacrifice de sa vie pour conserver les jours à un fils unique qui la précéda d'un mois dans la tombe. Elle laisse un jeune époux et de nombreux parents et amis qui conserveront longtemps la mémoire et de ses vertus et de sa mort édifiante.

VENTES PAR ENCAN.

Lundi le 23 courant, aux magasins de MM. Gillespie, Greenshield & Co. Sucres, liqueurs fortes, thé, épicerie, etc. etc.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Assemblée des créanciers de David Blanchet, le 20 mars courant. Juge-commissaire, Jean-Casimir Bruneau, écuyer.
Assemblée des créanciers de John Sanders, le 2 avril prochain. Juge-commissaire, Jean-Casimir Bruneau, écuyer; syndic, W. J. Newton.

DES soumissions cachetées seront reçues d'ici à MIDI de JEUDI le 26 du courant, pour la livraison de 28 paires de culottes, et 28 paires de bottes pour les agents de police de cette ville. On pourra voir des modèles en s'adressant au bureau du chef de la Police, à la station de la rue St. Pierre.
R. H. RUSSELL, Chef de Police.
Québec, 19 mars 1846.

BONNETS DE DAMES A LA MODE,

POUR LE PRINTEMPS DE 1846.

Le soussigné a reçu par le navire Toronto, via New-York et Montréal, 100 douzaines Bonnets, blanc et de couleur, faits à la plus nouvelle mode, et propres à la présente saison.
A vendre à bas prix, en gros et en détail.
T. CASEY,
Au magasin de l'encognure faisant face au marché de la Haute-Ville.
Québec, 21 mars 1846.

Département des Terres de la Couronne.

Montréal, 14 Mars, 1846.
AVIS est par le présent donné aux Occupants et Acquéreurs de Réserves du Clergé en général, que, par un Ordre en Conseil récemment passé, les changements suivants ont été faits aux conditions ci-devant publiées pour la vente des Terres du Clergé.
1.—Une Dixième seulement (au lieu d'un tiers) du prix d'achat sera exigé comptant, à compter de ce jour; et la balance en neuf versements annuels égaux d'un dixième, chacun payable au 1er Janvier chaque année, avec intérêt du jour de la vente; le premier de ces versements deviendra dû et sera payable le 1er jour de Janvier qui suivra le jour de la vente.
2.—Au lieu d'intérêts, tel que requis par les ci-devant règlements, il sera exigé, sur les lots occupés sans autorité, une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir:
Dans le Haut-Canada.
Pour le premier terme de sept années, 35s. par année.
deuxième do do 70s. do.
troisième do do 105s. do.
Dans le Bas-Canada.
Pour le premier terme de sept années, 25s. par année.
deuxième do do 50s. do.
troisième do do 75s. do.
3.—Le privilège de préemption accordé par les derniers règlements à ceux des locataires ou leurs cessionnaires, dont les baux sont expirés avant le 1er Janvier, 1841, ainsi qu'aux occupants de lots du clergé sans autorité, antérieurement à la même date, ne sera pas considéré s'étendant à tels locataires ou leurs cessionnaires ou à tels occupants qui n'auront pas, le ou avant le 1er Janvier 1847, fait application au Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'achat des lots qu'ils occupent respectivement, et payé le montant des rentes exigibles d'après les présents règlements.
4.—Il est fait une condition expresse de toute vente future des Réserves du Clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ou enlever les bois, à moins que ce ne soit pour défrichement ou bâtisses.
AVIS PUBLIC est de plus donné, qu'à compter de cette date, toute personne qui, sans autorité, s'établira sur aucun lot du clergé ou en prendra autrement possession, sera considérée comme n'ayant acquis par aucun droit quelconque de préemption comme acheteur; et le Commissaire des terres de la Couronne ne traitera avec aucun tel occupant comme ayant droit à quelque faveur dans l'achat du lot dont il se sera ainsi emparé.
Pour l'achat d'aucune des terres du Clergé (ainsi que toutes autres terres publiques), et pour l'obtention d'aucuns renseignements ultérieurs relatifs, on devra s'adresser aux Agents locaux de ce Département pour les Districts où ces lots sont situés, dont un apleau indiquant les noms et résidence de chacun d'eux est ci-joint, pour l'information du public.

LISTE DES AGENTS RÉSIDENTS POUR LE BAS-CANADA ET DES TOWNSHIPS COMPRIS DANS CHAQUE AGENCE.

AGENTS ET RESIDENCE.	TOWNSHIPS.
OTTAWA RIVIERE Walter Radford, Clarendon. Aimé Lafontaine, Aylmer. William Wilson, Buckingham. Donald Mc Lean, Lochaber. Owen Quinn, Lachute. Thomas Barron, Argenteuil.	Bristol, Isleaux Calumets, Clarendon, Litchfield. Eardly, Hull, Onslow, Wakefield. Buckingham, Portland, Templeton. Lochaber et Gore de Lochaber. Grenville et son augmentation, Harrington. Chatham, Gore, Wentworth.
COTE' NOUD DU SAINT-LAURENT. André B. Lavallée, St. Jérôme. Alexander Daly, Rawdon. William Morrison, Berthier. Amable Bochet, St. Anne de la Pérade. Me Lean Steward, Québec. John Kane, Grande Baie. George Duberger, Malbaie.	Newton, Abercrombie, Kilkenny, Rawdon, Brandon, Kildare et son augmentation, Caxton et son augmentation, Hunterstown, Alton, Gosford, Stoneham et Tewkesbury, Bagot, Chicoutimi, Harvey, Latérière, Simard, Tremblay, Saint-Jean, Settrington, Tadoussac.
COTE' SUD DU SAINT-LAURENT. A l'Ouest de la Rivière Chaudière. William Bowron, Huntingdon. James Hughes, Sherrington. Samuel Wood, Farnham. John Felton, Sherbrooke.	Godmanchester, Hemmingford, Hinchinbrooke, Sherrington, Bolton, Brome, Dunham, Ely, Farnham, Granby, Milton, Potton, Roxton, Shefford, Stanbridge, Stukely, Sutton, Asect, Auck et Barford, Barnston, Brompton, Bury, Chester, Clifton, Clinton, Compton, Ditton, Dudswell, Eaton, Ham, Hatley, Hereford, Lingwick, Marston, Melbourne, Newport, Orford, Shipton, Stoke, Stanstead, Tingwick, Weedon, Westbury, Windsor, Wolfstown, Wotton.
George L. Marler, Drummondville. Louis Richard, Stanfold. Walter Hargrave, Inverness. Cyprien Blanchet, Lampton. William Hall, Brighton. William Poyer, St. George d'Aubert Gallion.	Acton, Aston et son augmentation, Durham, Grantham, Horton, Kingsley, Simpson, Upton, Warwick, Wendover, Wickham, Arthabaska, Blandford, Bulstrode, Maddington, Stanfold, Halifax, Inverness, Ireland, Leeds, Nelson, Somerset et son augmentation, Aylmer, Colborne, Dorset, Forsyth, Gairdner, Lambton, Neilson, Price, Stuart, Brighton, Theford, Tring, Jersey, Linière, Marlow, Shenley.
A l'Est de la Rivière Chaudière. Andrew Ross, Frampton. Raymond Bourdages, St. Thomas. Jean-Baptiste Martin, St. Paschal. Francis Rice, Madawaska. Pierre Gauvreau, Rimouski. Etienne Martel, New Carlisle.	Buckland, Cranbourne, Farnham, Standon et son augmentation, Wire, Watford, Armagh, Ashford et son augmentation, Lessard, Bungay, Ixworth, Parke, Woodbridge, Territoire de Madawaska, Cap Chat, Chemin de Kempi (Section de Métis) Macnider, Matane, St. Denis et son augmentation, Chemin de Temiscouata, Viger, Whitworth, Townships dans le District Inférieur de Gaspé.

Les Journaux suivants inséreront l'annonce ci-dessus une fois par mois pendant trois mois dans leur langue respective; les Journaux du Bas-Canada ne publieront pas la Liste des Agents du Haut-Canada, et ceux du Haut-Canada omettront celle du Bas-Canada.
Bas-Canada—Le Montreal Gazette, le Times, La Minerve, L'Aurore des Canadas, le Montreal Herald, le Courrier, Le Melange, le Quebec Gazette (Neilson), le Canadian, le Quebec Mercury, le Journal de Quebec, le Sherbrooke Gazette.

AVIS PUBLIC est donné que Loui DASSIN LAFLEUR, apprenti meublier chez moi, a dérobé de ma boutique. C'est un jeune homme de 19 ans, taille 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds yeux bleus, d'une forte complexion, et toute per sonne qui le recevra ou emploiera sera poursuivie suivant la loi.
P. S. LAFLEUR.
Québec 6 février 1846.

A Vendre.
UN emplacement situé au pieds de la côte d'Abraham, mesurant environ 85 pieds 10 pouces sur la rue St. Vallier et 8 pieds 6 pouces du côté de la côte, ayant une source intarissable, et très avantageux pour tout genre d'établissement. S'adresser à Michel Tier, écuyer, N. P. ou au pro priétaire soussigné.
P. M. BARDY, Médecin.
Québec, 13 février 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.
UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai. S'adresser à dame veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1845.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.
Québec, 7 février 1846.
A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.
Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

A. TAPIN, MAITRE MAÇON,
CI-DEVANT DES TROIS-RIVIERES,
REMERCE respectueusement ses citoyens de Québec, principalement ceux de Saint-Roch, de l'encouragement qu'il en a reçu depuis les deux dernières incendies, et il a lieu d'espérer qu'on verra au-devant de lui, ayant pratiqué depuis seize ans tant dans les Etats-Unis qu'en Canada; avec cette longue expérience il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser.
Tous ordres seront exécutés avec justice, et les batisses faites dans le dernier goût tant qu'en brique et en pierre de taille.
A. TAPIN demeure dans St. Roch, rue St François, no. 53.
Québec 5 février 1846.

BEAUX-ARTS.

G. FASSIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, si avantageusement connu du public, exerçant son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier incendie, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.
Ces circonstances malheureuses l'ayant conduit à diminuer ses prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on verra au devant de sa bonne volonté. La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loin de soi, ne se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde.
M. Fassio demeure rue St. George, Remparts, no. 2.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial de la province de Québec, c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.
Par ordre des Directeurs de la dite corporation.
DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

Extraits des Règles de l'Assemblée législative du Canada.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un pont ou des ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

RÉSOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premier quinze jours de chaque Session.

RÉSOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour le Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cagneux, Cages et Batiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-lévis ou non, et les dimensions de tel Pont-lévis.

RÉSOLU, 71.—Que les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette chambre, ne doivent pas retomber sur le public et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.
W. B. LINDSAY, Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue, aucune pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publié en langue Anglaise et Française, dans le 'Canada Gazette' et la 'Gazette Officielle de Québec' en langue Anglaise dans la 'Gazette Officielle de Toronto', et en langue Française dans le 'Canadien', 'La Minerve', 'L'Aurore des Canadas' et 'Le Journal de Québec' jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

A UNE assemblée des Magistrats de cette Cité, tenue au Palais de Justice le 30 courant, à la fin d'accorder des certificats pour obtenir des licences d'aubergiste pour la Ville et la Banlieue de Québec pour l'année qui suit, la Résolution suivante a été par eux adoptée à l'unanimité, savoir:
Attendu que le nombre des auberges se trouve avoir augmenté ces années dernières, et que beaucoup de personnes qui ont des métiers ou autres moyens de gagner leur vie tiennent des Auberges qui dans bien des cas manquent des logements et commodités voulus par la loi,
Résolu, qu'après l'expiration des douze mois ensuivant; les Magistrats n'accorderont de certificat pour obtenir une Licence d'Aubergiste, dans la Ville ou la banlieue de Québec, à aucun Arrièreur ou Artisan.
Ordonné que cette Résolution soit publiée dans les deux langues dans les journaux de cette ville pendant un mois.
Bureau du Greffier de la Paix,
Québec, 30 janvier 1846.

ALMANAC des affaires.

A MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.
Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

F. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no. 32, près l'Esplanade.
Québec, 3 octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la Côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. E. Lachance, marchand-épicer.
1er mai, 1845.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no. 56, rue Notre-Dame, coin de la rue St. Claude; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

A ETABLIS son bureau dans la maison occupée par M. Ls. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 11 juin 1845.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigarettes, savon, &c. &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 15 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
Québec, 19 décembre 1845.

LE DR. RINFRET DIT MALOIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Maloin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1845.
Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE SOUSSIGNÉ a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côté St. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guaridy, charretier.
J. BRE. PRUNEAU, Notaire.
Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 32, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.
PIERRE GAUVREAU, Architecte.
Québec, 4 juillet 1845.

LE DOCTEUR ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise de Roch.
Jos. LEFEBVRE
2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drollette, jardinier, no. 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis sans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
J. P. BHEAUME, Avocat et Procureur.
30 mai 1845.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.
3 mars, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.
Bureau, au QUAI de Gillespie,
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi
GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
Québec, 4 juillet 1845.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.
R. H. POOLE.
Québec, 24 juin, 1845.
N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et jeux cordages.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coeluche, le mal de gorge, &c.

Beaume végétale pour le rhume, la toux, la coeluche, &c.
Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.
Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Parégorique pour le rhume, la toux, la coeluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.

Syrup de Scille pour le rhume, la toux, la coeluche, &c.
Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.

Liment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.

Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Régliste de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.

Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c.
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.
Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c.
Liment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.

Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c.

Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.

Emplâtres renforcissantes pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
Emplâtres chaudes pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.

Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.

Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
Graisée d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.

Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes.
Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.

Extrait et Syrup de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.

Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.
Arrowroot de Bermude, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.

Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.
Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.

Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail.

Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
Huile d'aspic pour les tumeurs.

Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.
Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.
Poudre blanche parfumée à la violette.

Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.

Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.
Onguent pour les irritations et les autres maux de la tête.
Onguent pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la grattelle, &c.

Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.

Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.

Phenix bitters et pilules de vie de Moffat.
Pilules de vie du vieux Parr.
Salsepareille de Sains.

Poudre pour les vers.
Vermifuge de Fanstock.
Encre à marquer.
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.

Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.
Poudre de Sciditz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.

Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.

Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.
Québec, 18 novembre, 1845.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent : Chaines d'or pour le cou et Brequet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; Epingles d'or et plaquées pour chales et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendents d'oreille, etc.; Bracellets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Coûteux d'argent à bec, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etruis à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.

N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.
Québec, 27 décembre 1845.

No. 60, rue Saint-ean.

PELLETIERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETIERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETIERIES.

Tels que Casques de toutesorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colletteries (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Marte, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets e; Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, exprés pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD, BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.

N. B. Pour les détails voir les affiches.
Québec, 10 juillet 1844.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8½ sur 7½ et de 7½ sur 6½.

H. JOSEPH & Co,
Quai Napoléon.

Québec, 30 décembre 1845.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ,

MARCHANDISES Sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poëles, Horloges Américaines, Alumettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.

E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.

30 Octobre, 1845

LE COMTE D'ALDBOROUGH

GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Marina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de avoir votre remède plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.
Votre très obligé et obéissant serviteur.

(Signée) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Mr. Musson, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractés par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux autres et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur,
(Signée) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez
JOHN MUSSON, Chémiste
Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

AVEC



L'ONGUENT DE HOLLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CANON, Tobago, Indes Occidentales.

4 FÉVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en mesure de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'être à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance de leurs heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
(Signée) JOHN MARTIN.

Hémorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILULES ET ONGUENT.—Un habitant de demi-paie, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, et par désir on lui fit le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors en tout autre moyen lui était refusé.

CANONET AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.

Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tutton, près Southampton.

6 Février, 1845.

" Au professeur Holloway.

" MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais que mon épouse ne serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui retirèrent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.
" Je serai toujours,

vos très reconnaissant et obéissant serviteur.

(Signée) " RICHARD BULL."

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcéreux et pierriers, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES DE HOLLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.

Brûlures, teignes, engelures, gorgures aux mains et aux pieds, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.

A vendre chez JOHN MUSSON, Chémiste, Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE,

OFFRE A VENDRE,

50 BOITES chandelles de Londres,
75 do do Montréal,
30 do do de blanc de baleine,
14 do do de cire,
30 do savon de Plymouth,
150 do do de Liverpool,
50 barils pommes d'Amérique (Greenings),
30 do do grises,
20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,
50 barils pommes fameuses,
5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs
54 do prunes de France, en boîtes de fantaisie.
5 barils bled d'Inde.

AUSSI,

Saumon boucané,
Hareng boucané,
Jambons,
Lard Sec,
Ecrivisses de mer en boîtes fermées hermétiquement
Hareng des lacs d'Ecosse,
Caplans frais.
Québec, 19 novembre, 1845.